

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2011

## **ASSEMBLEE GENERALE ANUELLE DES ACTIONNAIRES LE 24 MAI 2011**

Le conseil d'administration, réuni le 24 mars 2011, a décidé de convoquer les actionnaires de la Société Gecina en assemblée générale mixte le mardi 24 mai 2011 à 15 heures au Palais Brongniart, place de la Bourse, 75002 Paris.

L'assemblée sera notamment appelée à se prononcer sur la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société, étant rappelé que 14 mandats d'administrateurs, sur un total de 18, arrivent à échéance.

Dans le cadre de l'amélioration de sa gouvernance, Gecina souhaite restructurer son conseil d'administration, qui passera de 18 à 14 membres dont 5 administrateurs indépendants. Dès lors, sur les 14 mandats arrivant à échéance, l'assemblée sera appelée à approuver le renouvellement du mandat de 10 administrateurs.

Par ailleurs, M. Philippe Geslin, administrateur indépendant, a démissionné de ses fonctions lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 24 mars 2011. Le conseil d'administration a coopté en remplacement M. Rafael Gonzalez de la Cueva en qualité d'administrateur indépendant. Architecte, il est actuellement président et fondateur de la société Urbanea et a, au cours de sa carrière, exercé des fonctions de direction au sein d'entreprises immobilières en Espagne. La ratification de cette nomination et le renouvellement du mandat de M. Rafael Gonzalez de la Cueva (dans les conditions visées ci-dessus) seront soumis à l'assemblée générale.

Enfin, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale un échelonnement des mandats des administrateurs afin d'organiser un renouvellement harmonieux du conseil d'administration à l'avenir, tel que préconisé par les recommandations AFEP-MEDEF.

\* \* \*

Un avis de réunion contenant l'ordre du jour, le texte intégral des projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires et dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » de ce jour. Cet avis de réunion peut également être consulté sur le site internet de Gecina ([www.Gecina.fr](http://www.Gecina.fr)).

La Société adressera directement à tous les actionnaires les formulaires de vote par correspondance et par procuration.

A compter de la convocation de l'assemblée, les documents préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Sur demande écrite adressée au siège de la Société, par voie postale ou télécopie au 01 40 40 64 81, et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, tout actionnaire peut demander à la Société de lui envoyer ces documents. Ils pourront aussi être consultés au siège de la Société.

Le rapport annuel et l'exposé sommaire seront disponibles sur le site internet de la Société ([www.gecina.fr](http://www.gecina.fr))